

Dialogue social

La Fnaqpa et l'AD-PA demandent aux ARS et départements l'application de mesures d'urgence

Publié le 16/06/22 - 18h05

Un plan grand âge pour remédier au manque d'attractivité, l'idée n'est pas nouvelle. Dans une lettre ouverte, l'AD-PA et la Fnaqpa affichent l'urgence et demandent de créer impérativement deux postes par structure et de financer des revalorisations.

La Fnaqpa et l'AD-PA appellent les ARS et départements — dans une lettre ouverte envoyée ce 16 juin — à prendre des mesures d'urgence pour permettre aux Ehpad et structures intervenant à domicile d'accompagner dignement les âgés (lettre à télécharger ci-dessous). L'écart grandissant entre l'augmentation des dépenses et l'évolution des budgets accordés au secteur du grand âge fait que "*l'État et les départements [...] diminuent les moyens et par voie de conséquence contraignent les directeurs à supprimer des postes et baisser la qualité*", déplorent les deux signataires.

Une situation alarmante

Pour contrecarrer la spirale infernale du manque de moyens humains du secteur du grand âge, ils appellent à l'augmentation systématique de deux postes dans chaque établissement et structure à domicile (lire aussi l'encadré ci-dessous). Selon Didier Sapy, directeur général de la Fnaqpa, demander la création de postes alors que le secteur est soumis à des tensions importantes en matière de ressources humaines n'a rien de paradoxal au contraire, a-t-il insisté lors d'un point presse organisé pour présenter l'initiative de l'AD-PA et de la Fnaqpa. La création en urgence de nouveaux emplois lui semble même vital. Il rapporte que, parmi les adhérents de sa fédération, plusieurs redoutent de ne pas être en capacité d'assurer les mesures du plan Canicule cet été par manque de personnel. Il espère aussi que la création *a minima* de deux nouveaux postes dans toutes les structures ne sera pas bloquée par des problématiques financières consistant à se demander si c'est à l'assurance maladie ou aux départements de financer la mesure. Pour lui, le Gouvernement ne peut échapper à cette mesure qui permettrait d'augmenter les taux d'encadrement du personnel en établissement et approcher les huit professionnels pour dix résidents. C'est une vraie question de qualité de l'accompagnement des âgés.

Des revalorisations pénalisantes

Il ajoute que les deux tiers des adhérents de sa fédération déplorent un déficit de financement des mesures de revalorisations salariales (de type Ségur ou avenant n° 43 pour la branche à domicile). Dans ces conditions, il rapporte que des responsables de structures menacent de ne pas appliquer les revalorisations attendues au risque de perdre des salariés. D'autres envisagent de réduire le nombre de leur personnel pour assurer les augmentations attendues. Enfin, certains ont choisi de puiser dans les fonds propres de leurs établissements pour assurer ces évolutions salariales mais espèrent bien que la compensation financière de la mesure arrivera très vite dans le secteur privé solidaire (lire notre [article](#)). Selon des estimations de la Fnaqpa, le défaut de financement *s'élèverait en moyenne autour de 57 000 euros avec des variations importantes allant de 7 000 € jusqu'à 250 000 €*. Il souligne qu'il est dommage que la complexité de la mise en œuvre des mesures du Ségur gâche les effets positifs du dispositif.

Pascal Champvert, président de l'AD-PA, regrette aussi que "*ces évolutions salariales conduisent finalement à la suppression de postes*". L'AD-PA — qui a aussi interrogé ses adhérents sur les manques à gagner — considère qu'un tiers des établissements perdrait *a minima* 30 000 €. Le président de l'AD-PA regrette également que les statistiques relatives à cette problématique de manque à gagner ne soient divulguées par les pouvoirs publics. À ceux qui s'interrogent sur la pertinence d'ajouter systématiquement deux postes, il répond qu'il "*n'y a aucun risque à donner trop à un secteur en déficit partout*" en France.

Un plan d'urgence pour le grand âge

L'AD-PA et la Fnaqpa suggèrent plusieurs mesures pour "*une société plus juste qui traite dignement ses anciens*".

- Les dispositions à prévoir en urgence à l'approche de l'été :

- création de deux postes dans chaque établissement et structure à domicile ;
- financement intégral des augmentations salariales accordées dans le cadre des accords du Ségur ou de l'avenant n° 43 de la branche de l'aide à domicile ;
- mise en place d'un bouclier inflation compensant les augmentations des tarifs de l'ensemble des fournitures et tout particulièrement de l'énergie.

- Les mesures à envisager à moyen terme :

- publication d'une loi Grand âge donnant les grandes lignes d'un accompagnement pour des personnes âgées considérées comme citoyennes à leur domicile ou en établissement ;
- allègement des normes pesant sur les établissements et services à domicile ;
- instauration d'un ratio d'encadrement de huit personnels pour dix résidents ;
- mise en place d'un tarif journalier à 30 € dans les services à domicile ;
- instauration d'une prestation autonomie favorisant la prise en charge financière des services à domicile ou de la vie en établissement pour les personnes âgées et leurs familles.

Liens et documents associés

- [La lettre ouverte de l'AD-PA et la Fnaqpa \[PDF\]](#)

Lydie Watremetz